

Compte rendu de la réunion du CCAS du 9 septembre 2022

Bourse au permis de conduire –

Le montant maximum de la bourse est fixé à 120 € à compter du 1^{er} janvier 2023.

Cadeaux aux doyens pour l'année 2023 –

Le conseil d'administration décide d'offrir un cadeau au doyen et à la doyenne du village. Ce cadeau leur sera offert le jour de leur anniversaire. La dépense concernera un seul doyen et une seule doyenne par année civile.

Repas du Plus Bel Age –

Le repas du plus bel âge destiné aux habitants du village de 65 ans et plus et de leurs conjoints aura lieu le dimanche 27 novembre 2022.

Les invités seront accueillis au restaurant scolaire et le repas sera servi par les membres du CCAS.

Organisation de la Saint-Nicolas –

Le conseil d'administration décide d'offrir des friandises aux enfants du village à l'occasion de la manifestation de Saint-Nicolas. Il est décidé d'offrir un jouet aux plus jeunes enfants, en remplacement des friandises.

Aide financière –

Le conseil d'administration décide de ne pas octroyer d'aide pour l'achat d'accessoires et/ou de petits équipements. A l'avenir, seuls les dossiers transmis par la MDPH seront étudiés.